

MAIRIE

DU



République Française

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL

FUGERET

(Alpes de Haute-Provence)

**Nombre de Conseillers :**

- en exercice : 11
- présents : 07
- votants : 08

L'an deux mil treize, le trente avril à 20 heures 30,  
Le Conseil Municipal de LE FUGERET s'est réuni en session  
ordinaire à la Mairie,  
sous la présidence de **PESCE André**, *Maire de la Commune.*

**Date de convocation :** 22/04/2013

**Présents :** Mrs PESCE A., OPERTO A., HONNORAT J., MASSE O., LEYDET P., REYNAUD P. et Mme., RIGAULT N..

**Absents excusés :** Mrs DROGOUL- SPANU D. et. JACOMET M., Mmes GIORDANO E., OBRADOS A. qui a donné procuration à Mr PESCE A.

**Objet:** acquisition des parcelles D130 et D333  
- demande de contribution au Conseil Régional -

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que dans le cadre d'une acquisition foncière, la Région peut intervenir à hauteur de **60%**, donc dans le cas précis pour l'acquisition des parcelles D130 et D333 à Mme CAMAROTTO Simone pour un montant de **36 000€**, la Région pourrait intervenir pour 21 600€ la part à la charge de la commune serait alors de **14 400€**.

Après concertation, l'assemblée délibérante à l'unanimité de ses membres est à fait favorable à la proposition de Monsieur le Maire qui est chargé de présenter le dossier de demande subvention au Conseil Régional et à qui tous pouvoirs sont conférés par rapport à cette acquisition ainsi que toutes pièces s'y afférent.

***Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus***



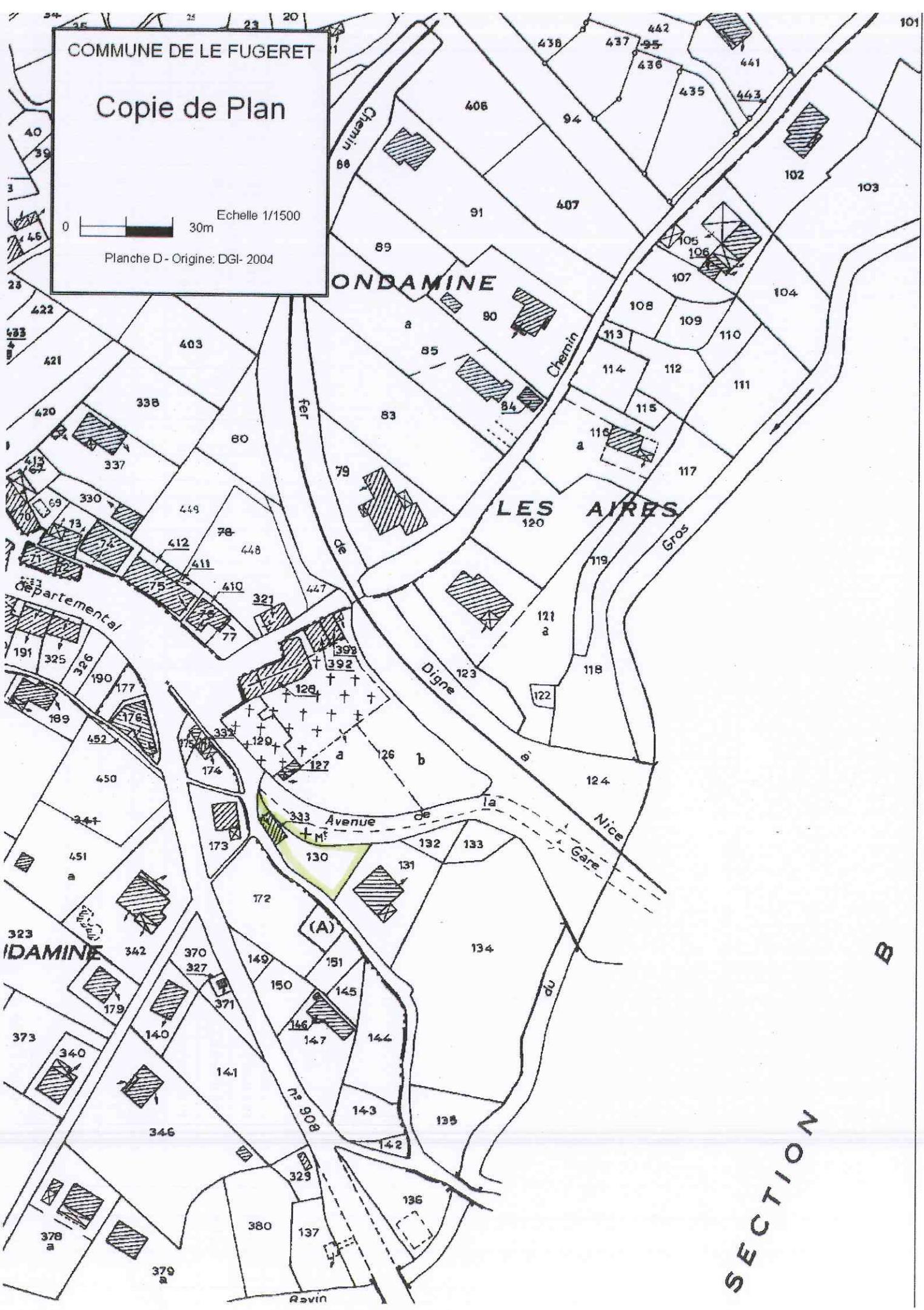
André PESCE  
*Maire de LE FUGERET*

## COMMUNE DE LE FUGERET

## Copie de Plan

Echelle 1/1500

Planche D - Origine: DGI- 2004



## LE FUGERET



**Acquisition des parcelles D130 et D333 lieu-dit « Les Aires »**

